

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 mars 2011, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller  
Claudette Trudel Bédard, conseillère  
André Beaudoin, conseiller  
Tommy Plamondon, conseiller  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2011  
03-070 :

Ouverture de la séance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-071 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février et ajournée du 14 février 2011.
4. Correspondance.
5. Comptes et état des revenus et dépenses.
6. Questions de l'assistance.
7. Site d'élimination de neiges usées et projet communautaire demande d'autorisation à la CPTAQ.
8. Mélanie Prince/formation de secouristes.
9. Demande de dérogation mineure pour le 151, rue Vallée à Sainte-Thècle.
10. Association forestière de la vallée du Saint-Maurice/mois de l'arbre et des forêts.
11. Dossier Jean Trudel/ensablement du lac Traverse.
12. Croix-Rouge Canadienne/contribution annuelle 2011.
13. RGMRM/Demande de gestion de notre Éco-centre.

14. Rues principales/Offre de service.
15. a) Politique d'aide financière aux entreprises.  
b) Demande d'aide financière de Nancy Mercier et Christophe Cattoen.  
c) Demande d'aide financière de Marie-Christine Cloutier.
16. Demande de la bibliothèque municipale de Sainte-Thècle.
17. Engagement d'une personne pour opérer le camion de collecte des matières résiduelles.
18. Adoption du règlement 278-2011 modification du règlement de zonage 8-90 afin ajouter un usage de commerce léger à la zone 90Ib.
19. Pierre Naud Inc. /offre de bois pour la fabrication de balançoire dans le parc Saint-Jean-Optimiste.
20. CAB Mékinac/mise en candidature pour le Gala-Souper Reconnaissance 2011.
21. Recommandation du comité de protection des lacs de Sainte-Thècle.
22. Demande de Cécile St-Amand d'enlever la clôture dans la servitude de passage sur notre terrain au coin des rues Notre-Dame et Saint-Jacques.
23. Le développement éolien.
24. Demande de Jeanne d'Arc Paillé/demande de réparation d'asphalte dans la rue Veillette.
25. a) Municipalité de Lac-aux-Sables/invitation.  
b) Association Part-Égale Normandie Inc. /invitation.  
c) Chambre de Commerce de Mékinac/invitation.
26. Questions de l'assistance.
27. Affaires nouvelles :
28. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-072 :

Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2011

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février et de la séance ajournée du 14 février 2011, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Correspondance reçue en février 2011

- **Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec.**

Le MAMROT nous envoie leur Cyberbulletin de février où ont mentionne que tous les fonds disponibles ont été octroyés pour le renouvellement des conduites

(PRECO). Par conséquent, le service en ligne visant à soumettre de nouvelles demandes n'est plus accessible depuis le 30 janvier 2010.

- **Ministre des Transports**

Le Ministère nous informe d'un dépôt direct au montant de 49 000 \$ représentant le montant à recevoir pour des travaux de voirie exécutés en 2010.

Une lettre nous informant sur la stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie.

- **Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et de Centre-du-Québec**

L'ASSSMAC compte sur notre collaboration afin d'inscrire à la recertification nos premiers répondants. De plus ils nous rappellent que tout premier répondant doit avoir une carte de compétence à jour, incluant les techniques ambulanciers.

- **Association des directeurs municipaux du Québec**

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale est entrée en vigueur le 2 décembre 2010 et impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comité dont le préfet est élu au suffrage universel l'obligation d'adopter, avant le 2 décembre 2011, un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et de le réviser après chaque élection générale.

- **Cap Excavation**

Cap Excavation nous avise que des livraisons de matières résiduelles fertilisantes (boues de papetière) en provenance d'AbitibiBowater, usine Laurentide de Grand-Mère et / ou /Kruger Wayagamack de Trois-Rivières, sont prévues dans les prochaines semaines pour les champs du dossier de la Ferme du Lac Traverse. Ces livraisons seront effectuées si la température et l'accès aux champs leurs permettent.

- **Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec**

Une lettre nous informant que le taux de location pour notre camion de pompier sera indexé de 1,5% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011

- **CLD de Mékinac**

Le CLD de Mékinac nous envoie leur bulletin d'information Le Dynamo ou ils mentionnent les nouveautés dans Mékinac. On y retrouve notre aménagement sportif au Parc St-Jean Optimiste ou, il y a eu lieu l'inauguration le 28 janvier dernier et la savonnerie artisanale Belle à croquer.

- **Comité famille Mékinac (annexe 1)**

Le comité de famille Mékinac nous convoque pour le lancement de la Politique familiale de Mékinac Jeudi 10 mars 2011 à 19h00 à l'école.

- **Commission de protection du territoire agricole**

Suite à une demande de révision de Benoît Paris concernant son dossier, la commission étudiera cette demande le 14 mars 2011 et une décision sera rendue ultérieurement.

- **Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail**

Le CSST nous envoie une copie de l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et aux taux

modalités de calcul de ces taux (contrat) ainsi l'attestation certifiant que notre entreprise est membre d'une mutuelle de prévention (certificat).

Un avis a affiché à l'intention des travailleurs bénévoles de la municipalité.

- **Coopérative de développement régional Centre-du-Québec/Mauricie**

Encore cette année nous pourrons lire la chronique *Le coopérateur du moment*. Cette chronique a pour mandat de mettre en lumière des coopérateurs de Centre-du-Québec et de la Mauricie qui se sont démarqués, entre autre, par leur esprit coopératif, leur innovation, leur esprit de renouvellement du mouvement coopératif et leur dévouement à la tâche.

- **Corporation Touristique et Culturelle de Grand-Mère Inc.**

Les membres de la Corporation nous remercient pour notre aide financière. Avec cette aide ils pourront ainsi maintenir un service de qualité au bureau d'accueil touristique de Shawinigan (secteur de Grand-Mère).

- **Croix Rouge**

La Croix Rouge organise une formation en communication à Québec, qui s'adresse à personnes responsables des municipalités, intervenantes ou gestionnaires, contribuant aux communications en situation d'urgence ou en cas de sinistres majeurs. Cette formation aura lieu le 22 mars 2011 de 8h30 à 16h00.

- **Curriculum Vitae**

Madame Ariane Marchand demeurant Sainte-Thècle nous offre ses services comme éducatrice au Pal pour l'année 2011.

- **Évaluation André Bournival**

Monsieur André Bournival Évaluateur agréé, nous informe qu'après 37 ans de services il nous quittera pour la retraite. De plus, afin de maintenir la qualité de leur service à la clientèle en tout point conforme à nos attentes, Monsieur, Mathieu Guimond É.A et associé prendra la relève pour assurer la continuité des opérations.

- **Fédération Québécoise des municipalités**

De passage devant la Commission de la culture et de l'éducation afin de présenter ses recommandations au sujet du projet de Loi n° 82, Loi sur le patrimoine culturel, la FQM réclame un meilleur accompagnement pour les communautés locales, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine.

- **Femme de Mékinac**

Le Femme de Mékinac invite la population à participer au bulletin Autour d'elles en publiant une espace publicitaire dans la prochaine parution de mars 2011. Notre participation contribuerait grandement à financer sa diffusion.

- **Fonds communautaire d'emprunt de la Mauricie**

Fonds communautaire d'emprunt de la Mauricie sollicite notre appui pour contribuer au fonds qui sert à financer des projets sur notre territoire.

- **Groupe SMI international Inc.**

Le Groupe SMI international Inc. est une société multidisciplinaire qui œuvre depuis 1972 comme partenaire auprès de ses nombreux clients en les assistant pour intégrer les principes de développement durable dans leurs projets et leurs activités. De plus ils nous envoient des documents sur l'environnement et le développement durable.

- **Héma-Québec**

Il nous informe que lors la dernière collecte de sang, 111 personnes ont fait don de sang.

- **Mini-Scribe**

Le Mini-Scribe nous mentionne que les municipalités régies par le Code municipal, jour de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes par la MRC, sauf si la date de la vente a été changée par règlement de la MRC.

- **Pierre Damphousse**

Monsieur Damphousse nous demande d'inclure la partie du lot 182 situé sur le chemin St-Joseph dans la municipalité de Sainte-Thècle, dont il est le propriétaire afin de permettre la construction de bâtiment dans une zone agricole désignée (zone verte).

- **SMI**

Une offre de service de SMi groupe conseil (ingénierie)

- **Société d'habitation du Québec**

Le SHQ nous envoie les modalités, notamment en proposant un taux d'augmentation du loyer maxima reconnu selon

- **SOPFEU**

Elle nous fait parvenir un dépliant contenant quelques conseils de prévention qu'elle nous demande de publier dans notre journal

- **Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie**

Ils nous avisent que la rencontre annuelle des intervenants en loisirs municipaux aura lieu, le mercredi 13 avril à Saint-Étienne des Grès de 9h30 à 15h30.

Rés. 2011  
03-073:

Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de février 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Liste de dépenses incompressibles effectuées pendant le mois de février 2011  
(réf. résolution 2011-01-007)

0000. Caisse Populaire (Salaires des élus pour février 2011)	
- Vallée Alain	977.87
- Lacombe André	499.70

- Plamondon Tommy	499.70	
- Tessier Jacques	499.70	
- Beaudoin André	499.70	
- Cloutier Bertin	499.70	
- Trudel-Bédard Claudette	499.70	3976.07
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 05-02-2011)		
- Paillé Louis	630.70	
- Piché Jean-Yves	590.85	
- Gonneville Gérald	89.05	
- Fiset Valérie	542.44	
- Dumas Louise	377.47	
- Vallée Yves	125.63	
- Boutet France	172.36	
- Ricard Jacques	82.65	
- Prince Mélanie	326.93	
- Magnan Sylvain	393.68	
- Genois Michel	86.09	
- Bélisle Pierre	117.93	
- Vandal Jean	86.09	
- Vandal Mathieu	30.59	
- Lavoie Philippe	29.97	
- Vallée Laurence	30.59	
- Béland Ricard Maxime	137.67	3 850.69
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 12-02-2011)		
- Paillé Louis	630.70	
- Dumas Louise	377.48	
- Vallée Yves	125.65	
- Piché Jean-Yves	622.13	
- Magnan Sylvain	415.55	
- Béland Ricard Maxime	35.69	
- Vandal Jean	53.70	
- Bélisle Pierre	66.99	
- Boutet Normand	32.50	
- Genois Michel	53.70	
- Boutet France	172.36	
- Prince Mélanie	352.11	
- Lavoie Philippe	63.53	
- Vandal Mathieu	35.69	
- Ricard Jacques	113.21	
- Fiset Valérie	542.44	3 693.43
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 19-02-2011)		
- Paillé Louis	630.70	
- Piché Jean-Yves	559.48	
- Gonneville Gérald	108.09	
- Fiset Valérie	84.47	
- Dumas Louise	377.47	
- Boutet France	159.05	
- Vallée Laurence	61.18	
- Ricard Jacques	69.93	
- Boutet Normand	42.80	
- Prince Mélanie	368.91	
- Béland Ricard Maxime	56.08	
- Genois Michel	109.98	
- Magnan Sylvain	477.95	
- Bélisle Pierre	117.93	
- Vallée Yves	471.05	
- Vandal Jean	105.20	3 800.27
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 26-02-2011)		
- Paillé Louis	630.70	
- Piché Jean-Yves	590.85	
- Dumas Louise	377.48	

	- Boutet France	172.36	
	- Ricard Jacques	113.21	
	- Prince Mélanie	368.91	
	- Béland Ricard Maxime	61.18	
	- Magnan Sylvain	470.85	
	- Bélisle Pierre	105.20	
	- Lavoie Philippe	59.93	
	- Genois Michel	66.99	
	- Vandal Mathieu	61.18	
	- Vandal Jean	86.09	3 164.93
0000.	Caisse Populaire (Salaires des pompiers de février 2011)		
	- Beaudoin André	392.41	
	- Carrier Lucien	252.60	
	- Francoeur Yvan	294.81	
	- Francoeur René	38.79	
	- Baril Carl	162.92	
	- Dionne Danny	165.51	
	- Marcotte Éric	121.54	
	- Bacon Stéphane	162.92	
	- Plamondon David	204.30	
	- Plamondon Tommy	41.38	
	- Délisle Steve	41.38	
	- Magnan Stéphane	124.73	
	- Dessureault Martin	204.30	
	- Mongrain St-Laurent Yves	300.87	
	- Gavillet Martin	124.13	
	- Vallerand Patrick	204.30	
	- Abel Frédéric	40.34	
	- Jacob Guy	121.54	
	- Paquin Yves	124.13	
	- Beaudoin André	201.00	
	- Francoeur Yvan	25.49	3 349.39
0000.	Télus : Téléphone Pavillon Saint-Gabriel		137.09
0000.	Télus : téléphone Parc St-Jean Optimiste		113.38
0000.	Télus : Téléphone bibliothèque		69.45
0000.	Télus : téléphone caserne		69.36
0000.	Télus : téléphone bureau municipal		934.25
0000.	Bell Mobilité : Cellulaire du maire et de l'inspecteur		499.88
0000.	Hydro-Québec : Caserne incendie		1 465.20
0000.	Hydro-Québec : Lumières de rue		2 097.58
0000.	Hydro-Québec : Promenade Laurent Naud		96.10
0000.	Hydro-Québec : Égout rue Magnan		712.98
0000.	Hydro-Québec : Épuration des eaux		1 693.88
0000.	Hydro-Québec : Réservoir d'eau potable		128.47
0000.	Hydro-Québec : Parc St-Jean-Optimiste		1 224.92
0000.	Hydro-Québec : Électricité Hôtel de ville		2 761.92
0000.	Hydro-Québec : Chauffage Hôtel de ville		3 993.30
0000.	Hydro-Québec : Club de ski de fond		213.08
0000.	Hydro-Québec : Pompes d'aqueduc		1 481.61
0000.	Hydro-Québec : Terrain de baseball		574.35
0000.	Revenu Québec : DAS provinciales pour janvier 2011		7 377.58
0000.	Revenu Canada : DAS féd. réduites janvier 2011		2 250.51
0000.	Revenu Canada : DAS fédérale régulier janvier 2011		673.12
0000.	Kubota : location tracteur		669.05
0000.	Ascenseurs Thyssenkrupp : entretien ascenseur février		258.89
4105.	Croix Bleue : Assurances collectives février 2011		2 724.36
4106.	Syndicat régional des employés: cotis. synd. janvier		286.05
4107.	Financière Banque National : Intérêt terrain St-Pierre		2 399.65
4108.	Fondation coopérative solidarité santé de Ste-Thècle		12 000.00
4109.	Commandite Chevaliers de Colomb (St-Valentin)		100.00
4110.	Chèque annulé		

4111	Demande commandite club FADOD		100.00
4112	Facture Luc Lavoie/ location tracteur Kubota		1 000.00
4113	Télus Centrex Affaires (téléphone ajustement)		45.57
4114	Location Hewitt, location laser à tuyau		836.40
4115	Groupe Ultima:Ass. responsabilité, auto, bris machine		46 774.00
4116	Don ajout de poissons dans le lac, don comp. taxes		677.12
4117	Subvention remb. assurance Club de ski de fond		654.00
4118	Franchise dossier 100235, Carole Boutet, Luc Lavoie		5 000.00
0000	Caisse Populaire de Sainte-Thècle		
	- Dépôt REER février 2011	2 350.66	
	-Remboursement de prêts terrain St-Pierre nord	11 800.00	
	- Frais d'int. emprunt temporaire PRECO St-Gabriel	2 765.90	
	- Frais d'int. emprunt temporaire PRECO Villeneuve	2 917.91	
	- Frais d'intérêts marge de crédit	233.26	
	- Frais de relevé février 2010	5.00	20072.73
<b>SOUS-TOTAL DES DÉPENSES FÉVRIER 2011</b>			<b><u>144 000.61</u></b>

## AUTRES DÉPENSES

4119	Aciers Jacques Boucher Enr.		7.51
4120	Association des directeurs municipaux du Québec		410.13
4121	Batterie Mauricie		36.23
4122	Boulangerie Germain : galettes, Plaisirs d'hiver		43.89
4123	Boutique Fleur de mai, nouv. commerce Valérie Buist		56.96
4124	Canadien National : Passages à niveau		1 079.55
4125	Centre Bureautique : Loc. module de finition, contrat		39.87
4126	Centre de gestion et équip. roulant: location camion.		2 152.09
4127	Chemaction : accessoires pour pompes d'aqueduc		206.20
4128	Comptoir d'escompte Moreau : Fourniture de bureau et autres		160.38
4129	Dontigny Jean-Luc : déneigement divers		2 541.95
4130	Dontigny Réjean : déneigement divers		1 790.34
4131	Dufort et Lavigne : matériel pour Coop Santé		402.79
4132	Durocher Daniel:répar. lum.de rues, moteur chauffage		558.01
4133	École Primaire Masson : Gymnastique		456.83
4134	Éditions juridiques : renouvellement. annuel		88.20
4135	Entreprise Roger Bacon : essence		906.50
4136	Entreprises St-Ubalde : voyage de sable avec sel		350.32
4137	Esso Pétrolière Impériale : huile à chauffage		3 619.47
4138	Fédération québécoise des Municipalités		9.69
4139	Garage Roger Plamondon : silencieux, collets,		219.97
4140	Général surplus 2000 Inc. : perceuse colonne, Handler		2 072.65
4141	Géomatique BLP : arpenter chemin Canton le Jeune		2 031.75
4142	Georges Paquin Excavation : déneigement divers		3 686.94
4143	Groupe CLR : location radios PR, syst. comm.		607.34
4144	M.G. Service : location surfaceuse et pièces		2 221.54
4155	M.R.C. Mékinac : Inspecteur, fosses, SMI, enfouis.		13 264.33
4156	Machineries A.B. : pièces pour déneigement		159.39
4147	Marché Bonichoix : Achat lait etc..., Plaisirs d'hiver		16.22
4148	Microgest informatique : câble USB, Webcam		91.11
4149	Mongrain Yves, recertification		58.00
4150	Pierre Naud : access. H. de ville et piles pr pompiers		312.67
4151	Pitney Bowes : timbreuse, poste		2 192.40
4152	Pluritec: devis pavage, mach. Villeneuve et Proteau		6 254.43
4153	Pompes R. Fontaine		11 392.50
4154	Pomplo : test eau, soude caustique		834.07
4155	P.G. Solutions : ordinateur, pour relevé 24, formation		797.49
4156	Protection Incendie CFS Ltée : gants		122.76
4161	Receveur Général du Canada		471.00
4157	R. Léveillé extincteur : Recharge extincteur		111.20
4158	Service Matrec : collecte des matières résiduelles		5 019.35

4159	STIP : recharge cylindre d'air	21.23
0000	SAAQ : immatriculation des équipements roulants	3 334.55
4160	Westburne : lumières parc St-Jean	12 884.92
<b>SOUS-TOTAL AUTRES DÉPENSES FÉVRIER 2011</b>		<b>83 094.72</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES FÉVRIER 2011</b>		<b>227 095.33</b>

Rés. 2011  
03-074 :

Approbation des comptes

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février 2011 au montant de 227 095.33 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Alain Vallée, maire souhaite la bienvenue à la nouvelle directrice générale adjointe, Julie Veillette.  
Aucune question

Rés. 2011  
03-075:

CPTAQ/Demande d'autorisation pour site d'élimination de neiges usées et projet communautaire

CONSIDÉRANT le projet de la municipalité de procéder à la construction, l'exploitation et l'entretien d'un site d'élimination de neiges usées répondant aux normes d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit également aménager, à des fins communautaires, certaines portions de terrains situés à l'intérieur ou en bordure du lac Croche;

CONSIDÉRANT que le site d'élimination des neiges usées et une partie du projet d'aménagement à des fins communautaires seront réalisés en zone agricole et qu'une demande d'autorisation doit être déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que la localisation du site d'élimination des neiges usées a fait l'objet d'une étude de sites exhaustive et qu'elle représente celui de moindre impact sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement communautaire se fera sur des terrains non utilisés et non utilisables à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que ces deux projets n'auront donc en réalité aucun impact négatif réel et significatif sur :

- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains visés;
- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- les activités agricoles existantes et leur développement;
- l'application des lois et règlements environnementaux (établissements de production animale);
- l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de notre municipalité et dans la région;
- la constitution des propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autres emplacements qui seraient de nature à éliminer ou réduire les contraintes de ces projets sur l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle présente et appuie la demande visant l'implantation d'un site d'élimination des neiges usées et l'aménagement à des fins communautaires de certaines portions de terrains situés à l'intérieur ou en bordure du lac Croche, à l'intérieur des limites de notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-076:

Mélanie Prince/formation de secouristes

CONSIDÉRANT que la municipalité doit avoir un minimum de deux secouristes en milieu de travail de former pour respecter les exigences de la CSST ;

CONSIDÉRANT que la formation doit être suivie toutes les trois ans;

CONSIDÉRANT que Valérie Fiset avait suivi cette formation et elle n'est pas disponible pour la suivre cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Mélanie Prince pour suivre la formation de secouriste en milieu de travail qui sera dispensée par Formation Prévention Secours Inc. le 27 avril et 4 mai 2011 à Saint-Tite, les frais de transport et de séjour seront remboursés par la municipalité

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-077:

Demande de dérogation mineure pour le 151, rue Vallée à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Mathieu Groleau pour le 151 rue Vallée à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la demande vise à diminuer la marge arrière à 0.85 mètre au lieu de 1 mètre pour un bâtiment secondaire;

CONSIDÉRANT le comité consultatif d'urbanisme recommande cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la dérogation mineure pour le 151, rue Vallée (lot 88-c-p et 89-d-p) comme suit :

- Autorise une marge arrière à 0.85 mètre au lieu de 1 mètre pour un bâtiment secondaire

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-078:

Association forestière de la vallée du Saint-Maurice/mois de l'arbre et des forêts

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous invite à célébrer le mois de l'arbre et des forêts en mai ;

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous offre des plants pour distribuer à nos citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal organisera une journée pour distribuer ces plants à la population, supervisée par Monsieur Tommy Plamondon conseiller municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice de nous fournir 1000 plants de bois feuillus qui seront remis aux gens de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-079:

Dossier Jean Trudel/ensablement du lac Traverse

CONSIDÉRANT que depuis 2009, Jean Trudel demande à la municipalité d'intervenir afin d'enlever le sable dans le lac Traverse pour libérer l'embouchure de la rivière;

CONSIDÉRANT que l'ensablement à l'embouchure de la rivière du lac Traverse est dû aux fortes pluies des années précédentes, la fonte de la neige au printemps et des travaux réalisés par des propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris information sur la procédure à suivre pour enlever le sable dans le lac Traverse ainsi que sur le partage des coûts pour ces travaux;

CONSIDÉRANT que l'enlèvement du sable dans le lac Traverse est estimé à environ 100 000. \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle informe Jean Trudel, qu'il ne demandera pas à la MRC de Mékinac l'autorisation d'effectuer l'enlèvement du sable à l'embouchure du lac Traverse pour les raisons suivantes :

- L'eau de la rivière continue de s'écouler librement dans le lac Traverse.
- L'enlèvement du sable dans le lac Traverse s'avérerait très onéreux pour les propriétaires du bassin versant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-080:

La Société canadienne de la Croix-Rouge/contribution annuelle 2011 et Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés

CONSIDÉRANT que l'entente «Services aux sinistrés» intervenue avec la Croix-Rouge canadienne le 30 novembre 2006 est échuë;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Sécurité publique, section sécurité civile, conseille aux municipalités de conclure à l'avance des ententes formelles avec certains organismes en regard de son plan des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la signature de l'entente «Services aux sinistrés» avec la Croix-Rouge canadienne avec les précisions suivantes concernant les articles 6, 7 et 10:

- 6. Modalités d'offre de service: La Croix-Rouge offrira gratuitement les services aux sinistrés lors de sinistres mineurs, lorsque le plan de sécurité civile municipal n'est pas mis en opération.

- 7. Mécanisme de liaison: La municipalité de Sainte-Thècle désigne Louis Paillé pour assurer la liaison et le suivi à la présente entente.
- 10. Autres dispositions: La municipalité de Sainte-Thècle accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix -Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge, soit un montant comme suit :
  - 2011: 0, 14 \$ per capita.
  - 2012 : 0,15 \$ per capita.
  - 2013 : 0,15 \$ per capita.

QUE le maire, monsieur Alain Vallée et le Secrétaire-trésorier, monsieur Louis Paillé, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RGMRM/demande de gestion de notre Éco-centre

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2011  
03-081:

Rues Principales/offre de service

CONSIDÉRANT l'offre de la Fondation Rues principales concernant le processus de revitalisation de notre municipalité pour l'an 1 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut bénéficier d'une aide financière pour réaliser ce programme de revitalisation dans cadre du programme d'aide aux municipalités dévitalisées

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle :

- Accepte l'offre de la Fondation Rues principales pour l'an 1 du processus de revitalisation qui comprend les étapes suivantes :
  1. Rencontre avec les acteurs clés du milieu.
  2. Soirée «Diagnostic et attentes».
  3. Soirée «Image».
  4. Élaboration du scénario de revitalisation.
  5. Présentation publique du scénario.
  6. Concrétisation du plan d'action.

Le tout pour un montant total de 19 595.10 \$ taxes incluses.
- Demande à la MRC de Mékinac une aide financière au montant de 19 595.10 \$ dans le cadre du programme des municipalités dévitalisées afin de réaliser cette étude de revitalisation de notre localité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-082:

Politique d'aide financière aux entreprises

CONSIDÉRANT que la municipalité peut accorder de l'aide financière à des commerces et entreprises;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut excéder un montant de 25 000 \$ annuellement pour l'ensemble de l'aide financière aux commerces et entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la politique suivante pour l'aide financière accordée aux entreprises :

Catégorie admissible:

Tous les nouveaux commerces ou entreprises qui s'installeront à Sainte-Thècle  
Ces commerces ou entreprises doivent créer de l'emploi (autre que le propriétaire)  
Tous les commerces ou entreprises existantes selon certains critères.  
L'aide financière sera versé une seule fois par commerce ou entreprise.  
Le maximum de l'aide financière sera de 10 000 \$.

Catégorie non-admissible:

Les commerces ou entreprises ayant une grande bannière et les institutions financières  
Les travailleurs autonomes, travailleurs à domiciles et autres activités semblables.  
Rénovation d'immeuble sans créer de nouveaux emplois  
Agrandissement d'immeuble sans créer de nouveaux emplois

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-083:

Demande d'aide financière de Nancy Mercier et Christophe Cattoen pour l'amélioration de leur restaurant

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Nancy Mercier et Christophe Cattoen pour qu'ils puissent faire des améliorations à leur commerce (restaurant) du 291 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que les travaux d'améliorations sont une chambre froide, le renouvellement du plancher, une rampe d'accès et une terrasse ainsi que l'ajout de gravier dans le stationnement;

CONSIDÉRANT que ces améliorations permettraient la création d'un nouvel emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accordera une aide financière au montant de 1 000 \$ à Nancy Mercier et Christophe Cattoen pour l'amélioration de leur restaurant Au petit Plaisir de la Vie. Le montant de l'aide financière sera versé lorsque les travaux seront complétés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-084:

Demande d'aide financière de Marie-Christine Cloutier pour l'ouverture d'un salon de beauté pour chiens et chats

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Marie-Christine Cloutier qui désire ouvrir un salon de beauté pour chiens et chats à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que Marie-Christine Cloutier a déjà loué un local au 102 rue Masson à Sainte-Thècle pour démarrer son salon de beauté pour chiens et chats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accordera une aide financière au montant de 1 000 \$ à Marie-Christine Cloutier pour l'ouverture de son Salon beauté Pitou-Chat. Le montant de l'aide financière sera versé lorsque le commerce sera en opération.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-085:

Demande de la bibliothèque municipale de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT les demandes de la bibliothèque municipale soient : changer le recouvrement de plancher, ajouter de l'éclairage de secours et acheter un ordinateur neuf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat d'un ordinateur de marque HH FR 3130 MT PDC/2.8 2GB de MicroMédica au montant de 1 249.76 \$ taxes incluses ainsi l'ajout d'un éclairage de secours pour la bibliothèque municipale. Pour le recouvrement du plancher de la bibliothèque, une vérification des matériaux à être posés sera effectuée ainsi un estimé des coûts de ces travaux pour être soumis au conseil à une séance ultérieure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-086:

Engagement d'une personne pour opérer le camion de collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 35 curriculum vitae de personnes intéressées à opérer le nouveau camion de collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a reçu en entrevue 8 personnes pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT que le comité a retenu 3 personnes pour occuper ce poste et recommande les personnes suivantes :

Le premier choix est Danny Dionne  
Le deuxième choix est Simon Robitaille  
Le troisième choix est André Lahaie

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle engage Danny Dionne comme opérateur du camion de collecte des matières résiduelles des municipalités de Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables. Le salaire sera de 16.00 \$ l'heure et les autres conditions de travail seront établies par la municipalité et le syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) section Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

---

**RÈGLEMENT : N° 278-2011**

RE :RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE #8-90 CONCERNANT L' AJOUT DE  
LA SOUS CLASSE DE COMMERCE LÉGERS, LES  
USAGES DU GROUPE ii) VENTE AU DÉTAIL À LA  
ZONE 90.

---

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en vertu le *Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage;

ATTENDU QUE qu'avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 14 février 2011;

Rés. 2011  
03-087:

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE ANDRÉ BEAUDOIN, APPUYÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD, LE RÈGLEMENT NO 278-2011 QUI SUIV EST ADOPTÉ :

**Article 1 : Titre du règlement**

Le présent règlement porte le titre de :

**"Règlement modifiant le règlement de zonage # 8-90 concernant l'ajout de la sous-classe de commerces légers, les usages du groupe ii) vente au détail à la zone 90. "**

**Article 2 : Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 3 : But du règlement**

Le présent règlement vise à ajouter la vente au détail dans la zone 90Ib.

**Article 5 : Modification de la grille des spécifications**

La grille des spécifications est modifiée de la façon suivante :

Un 'X' est ajoutée, pour la zone 90 vis-à-vis la classe commerciale, sous-classe a) commerces légers, groupe ii) vente au détail.

**Article 6 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE

Ce 7<sup>ème</sup> jour de mars 2011.

\_\_\_\_\_  
M. Alain Vallée, maire

\_\_\_\_\_  
M. Louis Paillé, directeur général

Rés. 2011  
03-088:

Pierre Naud Inc. /offre de bois pour la fabrication de balançoires dans le Parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT l'offre de Pierre Naud Inc. pour la fourniture de bois servant à la fabrication de balançoires pour être installées dans le parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte la soumission de Pierre Naud Inc. au montant de 2 570.29 \$ pour la fourniture de bois afin de fabriquer des balançoires.
- Demande une commandite à Pierre Naud Inc. pour les balançoires qui seront installées dans le parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-089:

CAB Mékinac/mise en candidature pour le Gala-Souper Reconnaissance 2011

CONSIDÉRANT le CAB Mékinac organise un Gala-Souper Reconnaissance 2011 pour les bénévoles;

CONSIDÉRANT que le CAB Mékinac nous demande de soumettre une ou plusieurs candidatures de personnes bénévoles oeuvrant dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle désire soumettre la candidature de Monsieur André Lacombe comme bénévole à être honoré au Gala –Souper Reconnaissance qui aura lieu le 15 avril à la salle des Aînés de Saint-Tite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-090:

Recommandation du comité de protection des lacs de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT les recommandations demandées à la municipalité par le comité de protection des lacs lesquelles sont :

*CPL1 : Il est recommandé au Conseil municipal de donner l'exemple et de ne plus tondre dans la bande de protection riveraine sur le site du Parc St-Jean-Optimiste soit sur l'île et sur la section à partir du pont jusqu'à la place Optimiste (site des anciennes glissoires à eau).*

*Adopté à l'unanimité*

*CPL2 : Il est recommandé au Conseil municipal de soutenir l'inspecteur en bâtiment et en environnement dans ses tâches d'application sur la réglementation de protection des berges.*

*CPL3 : Il est recommandé au Conseil municipal de faire un dépliant d'informations sur les bonnes pratiques à adopter en bordure des plans d'eau.*

*Adopté à l'unanimité*

*Adopté à CPL4 : Il est recommandé au Conseil municipal d'ajouter sur le site internet municipal un volet environnement pour faire de la sensibilisation, faire connaître la réglementation ainsi que les bonnes pratiques.*

*Adopté à l'unanimité*

*CPL5 Il est recommandé au Conseil municipal de donner l'exemple et de ne plus tondre dans la bande de protection riveraine sur le site du parc Bédard soit à la descente à bateau du lac des Chicots entre l'emprise du chemin St-Pierre et la descente.*

*Adoptée à l'unanimité*

b) Suite à la recommandation **CPL1**, le conseil municipal suivra cette recommandation en effectuant cependant des ajustements vis-à-vis l'accès aux quais.

b) S'il y a réalisation de la recommandation **CPL4**, il serait intéressant d'y ajouter des liens vers les sites qui font la promotion des bonnes pratiques riveraines.

**Demande de diffusion et date de parution du film « Nos lacs sous la surface »**

*CPL6 : Il est recommandé au Conseil municipal d'organiser un visionnement public du film « Nos lacs sous la surface » avec pause-café.  
Adoptée à l'unanimité*

La date du 16 avril 2011 serait une date possible si la salle est libre.

*CPL7 : Il est recommandé au Conseil municipal d'adopter un règlement interdisant la coupe de la végétation dans la bande riveraine et plus particulièrement de la tonte du gazon.  
Adoptée à l'unanimité*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte les recommandations suivantes du comité de protection des lacs :

- de ne plus tondre dans la bande de protection riveraine sur le site du Parc St-Jean-Optimiste soit sur l'île et sur la section à partir du pont jusqu'à la place Optimiste (site des anciennes glissoires à eau) sauf vis-à-vis l'accès aux quais et dans la bande de protection riveraine sur le site du parc Bédard soit à la descente à bateau du lac des Chicots entre l'emprise du chemin St-Pierre et la descente.
- d'ajouter sur le site internet municipal un volet environnement pour faire de la sensibilisation, faire connaître la réglementation ainsi que les bonnes pratiques et d'y mettre des liens vers les sites qui font la promotion des bonnes pratiques riveraines.
- de faire un dépliant d'informations sur les bonnes pratiques à adopter en bordure des plans d'eau.
- de soutenir l'inspecteur en bâtiment et en environnement dans ses tâches d'application sur la réglementation de protection des berges.
- d'organiser un visionnement public du film « Nos lacs sous la surface » avec pause-café et de défrayer le coût des droits soit 162.00 \$ plus taxes.

Pour l'adoption d'un règlement interdisant la coupe de la végétation dans la bande riveraine et plus particulièrement de la tonte du gazon, le conseil remet à plus tard ce dossier et attend de voir ce que les propriétaires riverains vont faire d'eux-mêmes pour la protection de leur lac, suite à la sensibilisation effectuée par la municipalité auprès des riverains.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-091:

Demande de Cécile St-Amand d'enlever la clôture dans la servitude de passage sur notre terrain au coin des rues Notre-Dame et Saint-Jacques

CONSIDÉRANT qu'il y a quelques années, une entente était intervenue entre Madame Cécile St-Amand, Madame Jeanne Déry et la Municipalité de Sainte-Thècle pour mettre une chaîne au centre de la servitude de passage sur le lot 84-45-P pour éviter que les piétons passent dans la cour de Madame Déry;

CONSIDÉRANT qu'il ne devait pas avoir de chaîne sur longueur d'environ 2.5 mètres (8 pieds) près de la maison de Madame St-Amand;

CONSIDÉRANT que Madame Jeanne Déry a posé une chaîne pour bloquer la servitude sur son terrain;

CONSIDÉRANT que Madame Cécile St-Amand demande d'enlever la chaîne dans la servitude de passage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal de faire enlever la chaîne ainsi que les poteaux dans la servitude de passage de Madame Cécile St-Amand sur notre terrain au coin des rues Notre-Dame et Saint-Jacques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La demande d'appui des municipalités de Saint-Valentin/Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville concernant le fait que le développement éolien doit se faire dans le respect des citoyens et du territoire du Québec n'est pas adopté par le conseil municipal.

Rés. 2011  
03-092:

Demande de Jeanne D'arc Paillé/réparation d'asphalte dans la rue Veillette

CONSIDÉRANT que Madame Jeanne D'arc Paillé nous demande d'effectuer une réparation à la rue Veillette afin d'empêcher l'infiltration d'eau dans son entrée du sous-sol par le garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate l'inspecteur municipal pour aller constater les travaux à réaliser pour régulariser cette situation et d'en faire un compte-rendu au conseil à une séance ultérieure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-093:

Invitation à participer à une activité de financement de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables organise une activité de financement pour remplacer le matériel sportif désuet de l'école Le Sablon d'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle achète quatre (4) billets au coût de 15 \$ chacun pour les membres du conseil afin d'assister à l'activité de financement au profit des élèves de l'école Le Sablon d'Or qui se teindra le 9 avril 2011 à 17h30 au Club de Golf Saint-Rémi, à Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-094:

Invitation à participer au souper pour 30ième anniversaire de fondation de l'Association Part-Égale Normandie Inc.

CONSIDÉRANT que l'Association Part-Égale Normandie Inc. fête leur 30<sup>ème</sup> anniversaire de fondation cette année;

CONSIDÉRANT que pour cette occasion l'Association Part-Égale Normandie Inc. organise un souper conférence avec M. Martin Deschamps;

CONSIDÉRANT que l'Association Part-Égale Normandie Inc demande au conseil municipal de participer à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paiera les billets au coût de 20 \$ pour les membres du conseil qui assisteront au souper conférence organisé par l'Association Part-Égale Normandie Inc., le 20 mars 2011 à 17 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-095:

Invitation à participer à un souper de cabane à sucre de la Chambre de Commerce de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce de Mékinac organise un souper pour effectuer la Présentation membre-relève en collaboration avec le Carrefour jeunesse emploi de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate Claudette Trudel Bédard, conseillère, pour représenter la municipalité au souper Présentation membre-relève de la Chambre de Commerce de Mékinac qui se tiendra le 16 mars 2011 à la cabane à sucre Chez Angélo & Anita Trépanier à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Jean Trudel discute de son dossier concernant l'ensablement de l'embouchure du lac Traverse.

Marcel Bacon dit que la SAMBBA peut s'occuper d'un dossier comme celui de Jean Trudel.

Michel Rheault pose une question concernant les critères d'admission à l'aide financière pour les commerces et entreprises. Il demande aussi au nom de l'association du lac Croche de faire un achat regrouper d'arbustes pour les riverains avec la municipalité et de le publiciser dans le bulletin municipal.

Danny Dionne dit qu'il accepte de poste d'opérateur du camion de collecte des matières résiduelles de la municipalité.

André Lacombe remercie Claudette Trudel Bédard pour son travail sur le comité de protection des lacs.

Tommy Plamondon demande de mettre les photos de commerce sur le site internet.

Rés. 2011  
03-096 :

Levée de la séance

À 20 heures 42 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 21 mars 2011, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller  
André Beaudoin, conseiller  
Jacques Tessier, conseiller

Claudette Trudel Bédard, conseillère  
Tommy Plamondon, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Rés. 2011  
03-097:

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures et traité des sujets suivants :

1. Résolution pour le programme PRECO dossier 231729.
2. Garage Roger Plamondon 2010 Inc. demande d'autorisation pour installer une fourrière sur leur terrain au 301 rue Notre-Dame.
3. Programmation de travaux pour 2011 et embauche des employés municipaux.
4. Achat de plants pour les parcs de la SAMBBA
5. Questions de l'assistance.
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-098 :

Résolution pour le programme PRECO dossier 231729

ATTENDU QUE :

- le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) notamment;
- pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, le conseil municipal a déjà transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une résolution par laquelle il s'est engagé à compléter ce ou ces projets avant cette date et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après cette date;
- pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, il faut aussi que des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) aient été facturées pour ce ou ces projets avant le 31 mars 2011;
- pour rendre compte de ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il faut lui transmettre, au plus tard le 31 mars 2011, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses complété et signé accompagnée d'une résolution du conseil certifiée conforme et signée;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu :

- d'autoriser Louis Paillé, directeur général et Secrétaire-trésorier, représentant de la Municipalité de Sainte-Thècle, à compléter et signer le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses annexé à la présente résolution, et de transmettre ce formulaire et cette résolution, au plus tard le 31 mars 2011, à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-099 :

Garage Roger Plamondon 2010 Inc. demande d'autorisation pour installer une fourrière sur leur terrain au 310 rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que les propriétaires du Garage Roger Plamondon 2010 Inc. font une demande à la Société de l'assurance automobile du Québec pour avoir une fourrière sur leur terrain;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du Garage Roger Plamondon 2010 Inc. demande à la municipalité l'autorisation d'installer une fourrière sur leur terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise les propriétaires du Garage Roger Plamondon 2010 Inc., Martin Dessureault et Valérie Pelletier, à installer une fourrière au 310 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Programmation de travaux pour 2011 et embauche des employés municipaux.

L'inspecteur municipal dépose au conseil municipal un tableau des tâches à accomplir pour la saison estivale 2011 parmi ces travaux, il y a l'entretien régulier, l'achèvement des programme PRECO, finir les aménagements du parc Saint-Jean-Optimiste et de la Promenade Magnan, l'aménagement d'un débarcadère au lac du Jésuite, la fabrication de trottoir sur la rue Notre-Dame ainsi que la demande dans le cadre de la taxes sur l'essence pour la continuité des travaux pour les rues de la Montagne et Vallée.

Rés. 2011  
03-100 :

Embauche des employés municipaux.

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle engage Gérald Gonneville, Yves Vallée et Sylvain Magnan à compter du 26 avril 2011 et engage Normand Boutet à compter du 2 mai 2011 pour la saison estivale 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011  
03-101 :

Demande d'aide financière dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence (TECQ) 2010 à 2014 pour des travaux dans les rues de la Montagne et Vallée à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que les travaux d'égout sanitaire et de la chaussée à réaliser dans les rues de la Montagne et Vallée sont inclus à notre plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT que la municipalité a une enveloppe disponible dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence (TECQ) 2010 à 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'occupation du territoire une aide financière dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence (TECQ) 2010 à 2014 pour réaliser des travaux d'égouts sanitaire, pluvial et de réfection de la chaussée dans les rues de la Montagne et Vallée à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

03-102 : Demande de soumission pour l'engagement d'une firme d'ingénieurs pour les travaux des rues de la Montagne et Vallée à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité fera des travaux d'égouts sanitaire et pluvial ainsi que la réfection de la chaussée dans les rues de la Montagne et Vallée à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la municipalité aura besoin de plan et devis d'ingénieur pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- demande des soumissions par invitation aux firmes d'ingénieurs suivantes : les Consultants MESAR Inc., BPR – Infrastructure Inc., Pluritec, Groupe-Conseil Roche Ltée, Dessau Inc et ce pour le 28 avril 2011 à 11 heure.

- Nomme Louis Paillé, directeur général, Julie Veillette, directrice générale adjointe et Jean-Yves Piché, inspecteur municipal pour former le comité de pondération des soumissions reçues.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

03-103 : Achat de plants pour les parcs de la SAMBBA

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est engagée protéger les berges du parc Saint-Jean-Optimiste et du parc Bédard à certains endroits;

CONSIDÉRANT que la SAMBBA peut nous fournir des plants pour aménager les berges de notre parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat 99 caissettes de 15 plantules au coût 3 712.50 \$ pour le parc Saint-Jean-Optimiste et de 6 caissettes de 45 plantules au coût de 374.22 \$ pour le parc Bédard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Jean Yves Piché discute avec le conseil sur le nettoyage des fossés.

Rés. 2011

03-104 : Levée de la séance

À 20 heures 15 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier